

REUNION DU MARDI 6 MARS 2018

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Maurice BARBE. Philippe SODOYER. (adjoints). Bruno DI BLAS. Thierry CORBERON. Denis LOROT. Xavier RATTE. François TURCIN. Florence CHAMON. Lénia HOUEL. Damien GAUTHIER. Xavier DUCHET. Danièle BROUIN (conseillers municipaux).

Absents excusés : Luc NOLET (pouvoir G.ARNOUITS). Olivier SAVARY (pouvoir D.GAUTHIER).

Secrétaire de séance : Lénia HOUEL.

Il est donné lecture du dernier compte-rendu qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

Bâtiments

La commission des bâtiments et un maçon ont constaté, le mercredi 7 février 2018, l'état de la propriété sise 15 Grande rue.

Le maçon a fait un devis d'un montant de 1 947€ TTC afin de mettre en sécurité cette propriété, par rapport au domaine public.

A savoir, que la succession ne semble pas aboutir mais qu'il convient de prendre une décision afin de mettre les administrés en sécurité.

La commune se doit de prendre un arrêté de péril soit ordinaire, soit imminent. Compte tenu de la situation un arrêté de péril ordinaire pourrait être pris.

Les élus, à l'unanimité, acceptent les propositions ci-dessus. Il sera donné un délai d'un mois aux héritiers, courrier sera adressé au notaire.

Questions diverses

PLU - le Plan Local d'Urbanisme de notre commune comporte deux zones 1AU.

Plusieurs personnes ont émis le souhait de construire mais la commune n'a pas de terrain à bâtir.

Par contre, il y a 2 zones 1AU sur notre commune et il semble que les propriétaires seraient prêts à vendre si leurs terrains étaient constructibles.

Aussi, afin de permettre aux demandeurs de construire, nous pourrions envisager de faire une modification du zonage du PLU, sur l'une ou l'autre des zones, dans un premier temps.

Il y a possibilité de créer une AFU (Association Foncière urbaine) entre les propriétaires afin de remembrer les terrains pour permettre la création de lots constructibles.

Il est demandé aux élus s'ils souhaitent qu'un tel projet soit étudié plus précisément et que des OAP soient lancées.

Il est passé au vote : 1 contre (L.HOUEL) ; 1 abstention (D.BROUIN) ; 13 pour.

Taxe d'aménagement – cette taxe avait été créée en remplacement de la PVR (Participation pour Voiries et Réseaux) afin de financer les frais de voiries et des réseaux lors d'extension des réseaux. Elle est de 1% pour toutes les zones sauf la zone AU pour laquelle elle est de 2%. Le taux maximum autorisé est de 5%.

SDEY

Nous avons transféré la compétence éclairage public au SDEY et il y a lieu de voter les participations financières, à savoir :

- Renforcement des réseaux électriques (prise en charge totale par le SDEY)

- Raccordement électrique (66% du montant HT à la charge du demandeur)
- Enfouissement réseau électrique (40% à 70% du HT à la charge du demandeur)
- Eclairage public (60% du HT à la charge du demandeur)
- Eclairage public « intelligent » (40% du HT à la charge du demandeur)
- Maintenance et entretien (80% du TTC à la charge du demandeur et 100% du TTC si visite supplémentaire)

Voirie

Des chiffrages de différentes rues ont été demandés à 3 entreprises. 2 ont répondu mais de grosses différences de prix font que M. BARBE reverra les devis avant de les présenter au conseil.

Comptes-rendus de réunions

- 3CVT – la commission petite enfance s'est réunie le 6 février.
- Syndicat du bassin du Serein – présente le projet de périmètre des commissions.
- Il est remis à chaque élu le P.P.R.I. de la vallée du Serein.

Questions des élus

- B. DI BLAS a été interpellé par des parents suite à la pose de «boules» sur le trottoir, vers l'école. Il est rappelé que le code de la route stipule que le stationnement sur les trottoirs est interdit.

G. ARNOUITS - l'aménagement a été fait dans le cadre du plan Vigipirate.

Peut-on aménager des places de stationnement au long du mur du cimetière ? A voir.

- B. DI BLAS relate la réunion de la 3CVT à laquelle les viticulteurs ont été conviés. Il regrette qu'aucun représentant du SIA n'ait été présent. G. ARNOUITS refait l'historique du SIA et des travaux engagés.

- T. CORBERON signale que des enfants ont mis le feu à une poubelle, rue du Docteur Hess.

Séance levée à 23h.